

Numéro du BEEFP 89-11 3a

Fort St. James, C.-B.

Grenier à poisson

Parc historique national de Fort St. James

Le Grenier à poisson de Fort St. James a été construit en 1888 et il fait partie de plusieurs édifices de l'ancien poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson situé sur le lac Stuart. Il est administré par Parcs Canada. Consulter le rapport 89-113 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le grenier à poisson de Fort St. James a été désigné «édifice classé» en raison de ses associations historiques, de son type fonctionnel rare et de sa forme architecturale unique et pour sa contribution au caractère général du site.

Le grenier à poisson et les structures qui l'accompagnent à Fort St. James constituent un excellent exemple d'établissement de traite des fourrures. Beau spécimen de construction en colombage pierroté, le grenier à poisson a été inspiré par les structures traditionnelles autochtones et les principes de conception et de construction de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La forme inhabituelle de la structure, son style et sa hauteur le situent comme partie intégrante du paysage culturel du fort. L'emplacement lui-même a été restauré pour représenter l'aménagement historique interdépendant de clôtures, de promenades, de jardins, de champs et d'édifices et sa relation physique avec le lac Stuart est conservée.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du grenier à poisson réside dans sa forme générale, ses matériaux et son système de construction ainsi que dans l'expression de son rôle fonctionnel en tant qu'établissement d'entreposage du poisson et de la viande. La valeur de l'édifice est également renforcée par sa relation avec son cadre.

La masse de la structure est simple et consiste en un bloc rectangulaire d'un étage coiffé d'un toit pyramidal et posé sur quatre supports d'angle qui l'éloignent du sol. On atteint l'entrée de cette structure surélevée par un escalier extérieur en bois. Ces trois éléments -- le toit, l'escalier et la relation inhabituelle avec le sol -- font partie intégrante du caractère de l'édifice et devraient être respectés.

La structure en colombage pierroté composée de montants en billes équarries et de billes, poteaux, poutres et planchettes de remplissage, est un élément caractéristique de l'édifice. Les matériaux d'origine de la partie supérieure de l'édifice sont en grande partie intacts, tandis que des parties pourries des poutres inférieures, des poteaux de soutien, de l'escalier, de la porte et du toit en bardeaux ont été remplacées au cours des années. Un entretien régulier contribuera à la longévité de l'édifice. Lorsque des éléments doivent être remplacés, des matériaux traditionnels et détails compatibles avec la construction en colombage pierroté devraient être employés.

Numéro du BEEFP 89-11 3a

Fort St. James, C.-B.

Grenier à poisson

Parc historique national de Fort St. James

L'intérieur de l'édifice est constitué d'une seule pièce avec des poutres transversales au niveau du plafond qui ont été utilisées pour suspendre le poisson et la viande. Tous les anciens finis intérieurs ou les anciennes pièces de quincaillerie qui reflètent cette activité devraient être conservés. Toute modification de l'intérieur devrait être précédée d'une étude pour identifier les finis et éléments d'origine et ces éléments devraient être incorporés dans les nouveaux travaux.

Le grenier à poisson est relié aux autres édifices par une série de clôtures, promenades, jardins et espaces qui contribuent à la fonction et au caractère du parc et qui devraient être conservés pour que l'endroit continue d'être d'usage public et poursuive son rôle éducatif. Les vestiges archéologiques d'un ancien hangar à légumes devraient être protégés durant tous travaux effectués sur l'emplacement. La topographie généralement plane de l'emplacement devrait être respectée lors de tout aménagement. La relation avec l'eau et l'enceinte plantée d'arbres devrait également être respectée pour maintenir une identité distincte de la localité moderne voisine.

Par sa forme unique, son caractère fonctionnel et sa position à l'intérieur de l'ensemble du complexe, cet édifice est un élément intégral du paysage culturel. Le grenier à poisson devrait être conservé dans sa position actuelle sans changement, modification ni agrandissement.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

94.03.10

Traduction